



Établissement public
chargé de la conservation et de la restauration
de la cathédrale Notre-Dame de Paris

MARCHE 2026-024

CONCEPTION, ANIMATION ET GESTION D'ATELIERS HORS LES MURS CONSACRES AU CHANTIER DE RESTAURATION DE LA CATHEDRALE NOTRE-DAME DE PARIS ET DES METIERS QUI Y SONT CONSACRES

Cahier des clauses techniques et particulières (CCTP)

1.	Objet du marché	2
2.	Description de la prestation	2
2.1.	Périmètre de la prestation	2
2.2.	Détail des prestations	3
2.2.1.	Prestations de conception et animation des ateliers	3
2.2.2.	Réservation et gestion administrative des ateliers	8
3.	Publics ciblés	10
3.1.	Typologies de publics ciblés	10
3.2.	Objectifs de fréquentation et structures ciblées	10
4.	Planning de réalisation du marché	10
4.1.	Période de préparation	11
4.2.	Période d'exploitation des ateliers hors les murs	11
5.	Personnel du Titulaire	11
5.1.	Qualité et compétence des médiateurs-médiatrices	11
5.2.	Formation du personnel missionné par le Titulaire	12
5.3.	Formation, Responsabilités, Adéquation et remplacement du personnel du Titulaire	12
6.	Modalité de suivi de pilotage de la mission	12
6.1.	Interlocuteur unique	12
6.2.	Réunions de suivi	13
6.3.	Bilans trimestriels et annuels	13
6.4.	Contrôle de la prestation	13

Préambule

Contexte et objectifs du projet

Conformément à son décret constitutif, l'Etablissement public chargé de la conservation et de la restauration de Notre-Dame de Paris assure la mise en valeur du chantier, y compris dans sa dimension internationale, et des savoir-faire nécessaires pour la conduite des opérations mentionnées et en assure la mise en œuvre auprès de tous les publics.

Dans ce cadre, l'Etablissement public développe des actions de programmation et de médiation culturelle à destination de tous les publics. L'Etablissement public souhaite poursuivre sa mission de valorisation du chantier et des métiers auprès des publics scolaires et du champ social en proposant des ateliers hors les murs. L'objectif est de faire connaître et aimer les métiers du patrimoine et métiers d'arts au jeune public et aux personnes en recherche d'orientation professionnelle, afin de participer ainsi à susciter des vocations.

En 2024, l'Etablissement public proposait déjà des ateliers hors les murs, extension des actions de médiation menées dans l'espace d'exposition sous le parvis intitulé « Notre-Dame de Paris : au cœur du chantier. » Le but de ce marché est, pour l'établissement public, de disposer d'un prestataire dédié pour la conception ainsi que la mise en place pratique de ces ateliers notamment dans des établissements scolaires et structures du champ social.

Le public ciblé sont les enfants et jeunes de 6 à 17 ans, ainsi que les personnes de tous âges confondus en recherche d'orientation professionnelle.

1. Objet du marché

L'objet du présent marché est la conception, l'animation et la gestion d'ateliers hors les murs consacrés au chantier de restauration de Notre-Dame de Paris et des métiers qui y sont mobilisés.

2. Description de la prestation

2.1. Périmètre de la prestation

La prestation porte sur la création et l'animation, ainsi que la gestion des réservations des ateliers hors les murs sur le thème du chantier de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris et de la découverte des métiers.

Le marché pourra notamment comprendre les prestations suivantes :

- La conception d'ateliers (adaptation d'ateliers déjà existants ou la création de nouveaux ateliers) ;
- La gestion des ateliers (notamment la gestion quotidienne, la formation et l'encadrement des médiateurs et médiatrices) ;
- L'animation d'ateliers hors les murs :
 - En présentiel : à Paris intra-muros ou en Île-de-France hors Paris intra-muros ;
 - En distanciel (en visioconférence) : dans toute la France hexagonale (Corse incluse) et dans les DROM-COM ;

- La rédaction de bilans semestriels et/ou de bilans complets annuels.

Ces ateliers sont destinés aux établissements scolaires et aux structures du champ social dans toute la France (hexagonale et DROM-COM). Au titre de la clause de réexamen prévu au CCAP du marché, ces ateliers pourraient être proposés à d'autres structures.

2.2. Détail des prestations

2.2.1. Prestations de conception et animation des ateliers

Le pouvoir adjudicateur souhaiterait proposer un catalogue d'au moins 10 ateliers aux contenus diversifiés.

Ces ateliers seront tous conçus et réalisés par le Titulaire, sur recommandation ou avec l'aide de l'équipe de médiation du RNDP.

Il est entendu que certains ateliers peuvent être déclinés en format long (61 à 105 min) ou court (45 minutes à 60 min).

Un atelier long et un atelier court pourront traiter du même sujet.

Chaque atelier doit :

- être conçu pour un groupe de 20 à 30 personnes ;
- être adaptable en fonction du public ;
- durer entre 45 min et 60 min (pour les formats courts) et entre 61 min et 105 min (pour les formats longs), sauf mention contraire par le RNDP au moment de la conception de l'atelier. Et ce, hors temps d'installation et de rangement.

L'ensemble du matériel requis à la réalisation de l'atelier devra être fourni, et transporté par le Titulaire, sur le lieu de réalisation de l'atelier. Le prix de cette prestation est intégré dans le coût d'animation de l'atelier.

Les ateliers se dérouleront majoritairement du lundi au vendredi inclus, de 9h00 à 19h00.

Le Titulaire pourra être sollicité, occasionnellement pour réaliser des ateliers en dehors de ces jours et/ou plages horaires standards, à savoir :

- les samedis, dimanches, jours fériés ;
- sur des horaires compris entre 7h et 8h59 et entre 19h01 et 23h.

A. L'adaptation d'ateliers déjà existants, en ateliers hors les murs

Le pouvoir adjudicateur propose déjà l'offre d'ateliers listés ci-dessous.

Le Titulaire devra, le cas échéant, les adapter selon les contraintes ci-après. Ces ateliers seront dispensés en présentiel.

Nom	Age et typologie du public	Durée	Descriptif
Deviens sculpteur !	Dès 6 ans Ecole élémentaire, collège, lycée, jeunes adultes du champ social	Ecole élémentaire : format court Collège, Lycée, adultes du champ social : format court ou long	Initiation à la sculpture sur pierre tendre, guidée par un expert, avec des outils traditionnels et réalisation d'un motif caractéristique de Notre-Dame. L'élève repart avec sa sculpture. L'atelier est introduit par une présentation complète du chantier de restauration de Notre-Dame de Paris, comprenant un focus sur la restauration des maçonneries et des décors sculptés. Le contenu devra être adapté selon le niveau des participants à l'atelier. Un contenu plus léger sur le chantier de Notre-Dame pourra par exemple être proposé aux élèves de l'école élémentaire, aux enfants de moins de 11 ans ou aux publics en difficulté.
Deviens maître-verrier !	Dès 6 ans Ecole élémentaire, collège, lycée jeunes adultes du champ social	Ecole élémentaire : format court Collège, Lycée, adultes du champ social : format court ou long	Conçu comme un atelier pédagogique et ludique, les élèves collaboreront pour restaurer et réaliser un vitrail en plexiglass. De la conception du projet à la réalisation sur verre synthétique, chaque élève apprendra les gestes des maîtres verriers. L'atelier est introduit par une présentation complète du chantier de restauration de Notre-Dame de Paris, comprenant un focus sur la restauration des vitraux. Le contenu devra être adapté selon le niveau des participants à l'atelier. Un contenu plus léger sur le chantier de Notre-Dame pourra par exemple être proposé aux élèves de l'école élémentaire, aux enfants de moins de 11 ans ou aux publics en difficulté.
A la découverte des métiers !	Dès 14 ans 3 ^{ème} , lycée, jeunes adultes du champ social	Collège, Lycée, adultes du champ social : format court ou long	Conçu comme un véritable jeu de rôle, cet atelier invite les élèves à se préparer à un entretien d'embauche pour travailler dans le chantier de restauration de Notre-Dame ! Le but de cette activité est de mettre les élèves dans la peau des professionnels et de proposer une mise en situation concrète. Le contenu devra être adapté selon le niveau des participants à l'atelier. Un contenu plus léger sur le chantier de Notre-Dame pourra par exemple être proposé aux élèves de l'école élémentaire, aux enfants de moins de 11 ans ou aux publics en difficulté.

B. La création d'ateliers hors les murs

L'objectif des ateliers étant de faire découvrir le chantier de Notre-Dame et les métiers à l'œuvre, le titulaire aura la charge, le cas échéant, de concevoir les ateliers suivants :

Nom	Public	Durée	Descriptif
Un atelier en présentiel sur les métiers de la charpente et de la couverture	Dès 6 ans Ecole élémentaire, collège, lycée, jeunes adultes du champ social	Ecole élémentaire : atelier court Collège, Lycée, adultes du champ social : format court ou long	Conçu comme un atelier pédagogique et ludique, les élèves collaboreront pour créer une réalisation en rapport avec le métier de charpentier ou de couvreur. L'atelier est introduit par une présentation complète du chantier de restauration de Notre-Dame de Paris, comprenant un focus sur la restauration des charpentes et des couvertures. Le contenu devra être adapté selon le niveau des participants à l'atelier. Un contenu plus léger sur le chantier de Notre-Dame pourra par exemple être proposé aux élèves de l'école élémentaire, aux enfants de moins de 11 ans ou aux publics en difficulté.
Un atelier en présentiel sur les métiers de la maçonnerie / taille de pierre	Dès 6 ans Ecole élémentaire, collège, lycée, jeunes adultes du champ social	Ecole élémentaire : atelier court Collège, Lycée, adultes du champ social : format court ou long	Conçu comme un atelier pédagogique et ludique, les élèves collaboreront pour créer une réalisation en rapport avec le métier de maçon-tailleur de pierre. L'atelier est introduit par une présentation complète du chantier de restauration de Notre-Dame de Paris, comprenant un focus sur la restauration des maçonneries et éléments en pierre. Le contenu devra être adapté selon le niveau des participants à l'atelier. Un contenu plus léger sur le chantier de Notre-Dame pourra par exemple être proposé aux élèves de l'école élémentaire, aux enfants de moins de 11 ans ou aux publics en difficulté.

Un atelier en présentiel sur les métiers d'accompagnement du chantier (échafaudier, grutier, cordiste)	Dès 6 ans Ecole élémentaire, collège, lycée, jeunes adultes du champ social	Ecole élémentaire : atelier court Collège, Lycée, adultes du champ social : format court ou long	Conçu comme un atelier pédagogique et ludique, les élèves collaboreront pour créer une réalisation en rapport avec les métiers de l'accompagnement du chantier (échafaudier, grutier, cordiste...). L'atelier est introduit par une présentation complète du chantier de restauration de Notre-Dame de Paris, comprenant un focus sur les opérations de l'accompagnement du chantier. Le contenu devra être adapté selon le niveau des participants à l'atelier. Un contenu plus léger sur le chantier de Notre-Dame pourra par exemple être proposé aux élèves de l'école élémentaire, aux enfants de moins de 11 ans ou aux publics en difficulté.
Un atelier en visioconférence sur le chantier et les métiers de Notre-Dame de Paris	Dès 11 ans Collège/Lycée, jeunes adultes du champ social	Durée totale de l'atelier : 1h30 hors temps de formation avec le responsable du groupe en amont de l'atelier Temps d'intervention du Titulaire : 30 min de formation avec le responsable du groupe en amont de l'atelier + 30 min d'animation de l'atelier	Pour permettre à tous de profiter de ces ateliers, le titulaire devra monter un atelier réalisable en visioconférence. La première partie de l'atelier consistera en une présentation du chantier de Notre-Dame de Paris et de ses métiers. La deuxième partie devra être animée par l'enseignant sur place. Le matériel utilisé dans le cadre de cet atelier devra être facilement reproductible par l'enseignant en charge de la partie pratique. Il devra reposer exclusivement sur des ressources et équipements couramment disponibles au sein des établissements et structures (photocopieuse, fournitures scolaires usuelles, matériel pédagogique standard, etc.), afin de garantir une mise en œuvre simple et autonome par les bénéficiaires. Une assistance téléphonique ou en visioconférence devra être mise en place pendant toute la durée de l'atelier par le Titulaire.
Un atelier en visioconférence sur le chantier et les métiers de Notre-Dame de Paris	Dès 11 ans Collège / Lycée, jeunes adultes du champ social	Durée totale de l'atelier : 1h30 hors temps de formation avec le responsable du groupe en amont de l'atelier	Pour permettre à tous de profiter de ces ateliers, le titulaire devra monter un atelier réalisable en visioconférence. La première partie de l'atelier consistera en une présentation du chantier de Notre-Dame de Paris et de ses métiers. La deuxième partie devra être animée par l'enseignant sur place. Cet atelier devra être différent de celui mentionné ci-dessus pour permettre aux groupes de disposer d'une offre de médiation dématérialisée variée. Le matériel utilisé dans le cadre de cet atelier devra être facilement reproductible par l'enseignant en

		Temps d'intervention du Titulaire : 30 min de formation avec le responsable du groupe en amont de l'atelier + 30 min d'animation de l'atelier	charge de la partie pratique. Il devra reposer exclusivement sur des ressources et équipements couramment disponibles au sein des établissements et structures (photocopieuse, fournitures scolaires usuelles, matériel pédagogique standard, etc.), afin de garantir une mise en œuvre simple et autonome par les bénéficiaires. Une assistance téléphonique ou en visioconférence devra être mise en place pendant toute la durée de l'atelier par le Titulaire.
Un atelier en présentiel sur les matériaux utilisés à Notre-Dame de Paris	6-11 ans Ecole élémentaire	Format court	Cet atelier permet aux plus petits de découvrir les matériaux utilisés pour restaurer Notre-Dame de Paris. Il éduque dès le plus jeune âge aux enjeux de la restauration du patrimoine.
La restauration de Notre-Dame de Paris du Moyen Âge à aujourd'hui (présentiel)	Dès 15 ans Lycée	Format court ou long	Cet atelier permet aux lycéens de découvrir l'histoire successive de la construction, puis de la restauration du monument, avec un focus particulier sur la restauration actuelle de l'édifice. Il permet de montrer l'évolution de la notion de patrimoine en France, ainsi que la façon dont on restaure les monuments aujourd'hui.

Cette liste est non-exhaustive. Le RNDP pourra solliciter le Titulaire pour la création d'ateliers supplémentaires, selon les modes tarifaires indiqués au bordereau de prix.

Pour chaque demande de création d'un nouvel atelier, le RNDP indiquera le thème à aborder, le public cible et la durée de l'atelier (format court ou long).

Le Titulaire pourra également proposer au RNDP des concepts d'ateliers, dans le cadre général du présent cahier des charges. Il pourra aussi proposer des adaptations des contenus d'ateliers en fonction des retours d'expérience, afin d'en optimiser le contenu.

C. L'animation d'ateliers hors les murs (personnel, matériel et transport compris)

Le Titulaire pourra être amené à animer les ateliers :

- En présentiel à Paris intra-muros et en Île-de-France ;
- En visioconférence dans toute la France hexagonale (Corse incluse) et dans les DROM-COM.

Les ateliers pourront être dispensés dans des établissements scolaires (élémentaires, collèges et lycées) du secteur public ou privé sous contrat, ainsi que dans des structures associatives du champ social, notamment dans les zones les plus éloignées de la culture (ZFU, ZRR...) et travaillant sur l'insertion et l'orientation des jeunes.

Ces ateliers pourront également être dispensés dans les établissements partenaires du pouvoir adjudicateur, notamment des structures ou associatives du champ social.

Le pouvoir adjudicateur pourra solliciter le Titulaire pour animer des ateliers lors des manifestations culturelles annuelles telles que les Journées européennes du Patrimoine (JEP) et Journées européennes des Métiers d'Art (JEMA).

Le pouvoir adjudicateur peut également solliciter le Titulaire pour animer des ateliers ou présentations du chantier et des métiers sans pratique manuelle dans le cadre de ses actions ponctuelles de médiation (forums, salons, partenariats avec des collectivités territoriales, des structures culturelles, etc.).

a) Matériel et transport

L'animation des ateliers inclut toutes sujétions notamment, le cas échéant, le temps de préparation, l'installation et le rangement, le temps de travail du médiateur-médiatrice, le temps et les coûts de transport, la fourniture du matériel ainsi que son acheminement.

Le choix du mode de transport pour l'animation des ateliers en présentiel est laissé à l'appréciation du titulaire. Le pouvoir adjudicateur invite cependant le titulaire à emprunter les transports en commun pour desservir les structures situées à Paris et en Île-de-France.

Le pouvoir adjudicateur ne saura être en mesure de défrayer les coûts de taxis ou de VTC, ni de mettre à disposition du matériel au titulaire.

b) Visioconférence

Dans le cadre des ateliers en visioconférence, le titulaire devra envoyer en amont au responsable du groupe (médiateur ou enseignant) le matériel nécessaire à la mise en place de l'atelier. Ce matériel sera transmis **uniquement par voie numérique**. Le médiateur-médiatrice doit prévoir un temps de formation préalable avec le responsable du groupe d'environ 30 minutes afin de le former à la partie pratique de l'atelier. Le titulaire devra ensuite animer en visio conférence la première partie de l'atelier (présentation du chantier et explication de la consigne – 30 min) puis laisser en autonomie le groupe avec le responsable du groupe précédemment formé (1h). Le matériel utilisé dans le cadre de cet atelier devra être facilement reproductible par l'enseignant en charge de la partie pratique. Il devra reposer exclusivement sur des ressources et équipements couramment disponibles au sein des établissements et structures (photocopieuse, fournitures scolaires usuelles, matériel pédagogique standard, etc.), afin de garantir une mise en œuvre simple et autonome par les bénéficiaires. Une assistance téléphonique ou en visioconférence devra être proposée au responsable du groupe pendant la phase d'autonomie.

Le temps de formation du responsable du groupe et l'assistance du responsable pendant la partie pratique sont compris dans le prix d'animation de l'atelier.

2.2.2. Réservation et gestion administrative des ateliers

Le titulaire est responsable de toutes les présentations inhérentes aux réservations et à la gestion administrative des ateliers, incluant notamment la gestion des réservations, les annulations et les demandes de renseignement.

A. La mise en place des outils de réservation adaptés

La réservation des ateliers doit se faire via un formulaire disponible sur le site internet du RNDP : <https://rebatirnotredamedeparis.fr/>.

Le formulaire sera rédigé et mis en ligne par le pouvoir adjudicateur.

Le formulaire permettra au Titulaire de récolter et traiter les demandes de réservations.

Une adresse courriel dédiée aux réservations et une ligne téléphonique doivent être créés par le Titulaire, afin de recevoir les demandes de réservations via le formulaire et toute autre demandes spécifiques. La ligne téléphonique doit être accessible du lundi au vendredi sur des plages horaires standards (10h-12 / 14h-16h). Le pouvoir adjudicateur s'engage à transmettre sans délai les demandes reçues directement.

Le nom de l'adresse courriel générique doit être validé au préalable par le pouvoir adjudicateur.

B. La gestion quotidienne des réservations

Le Titulaire gère l'ensemble des réservations qui lui parviennent depuis le formulaire de réservation, reçues par l'adresse courriel générique ou par courriel de la part du pouvoir adjudicateur.

Le Titulaire doit proposer au pouvoir adjudicateur une solution lui permettant d'avoir une visibilité en temps réel sur les ateliers réservés (fichiers, formulaires, google sheets, share point, plateforme ou outil dédié).

Le Titulaire et le pouvoir adjudicateur valident ensemble l'outil proposé préalablement à sa mise en place.

Les réservations doivent être ouvertes à minima trois mois à l'avance et closes 7 jours calendaires avant la date de réalisation de l'atelier. Les réservations sont accessibles pour un groupe de 20 personnes minimum (sauf pour les structures du champ social). En deçà, le titulaire fera valider au pouvoir adjudicateur toute demande d'atelier qui serait commandée pour moins de 20 personnes.

Le titulaire est chargé de vérifier que les demandes de réservation respectent les dispositions du présent marché (notamment destinataire) et le règlement mis en place par le pouvoir adjudicateur. Il doit prendre en compte dans la gestion des réservations les objectifs et priorités fixés à l'article 3.2 du CCTP.

Dans ce cadre, il devra notamment :

- Proposer les mesures qu'il compte mettre en place pour accepter uniquement les réservations entrant dans le cadre du cahier des charges et refuser les autres ;
- Proposer les mesures qu'il compte mettre en place afin de pallier les annulations tardives des ateliers.

Chaque vendredi, après les vérifications nécessaires effectuées, le titulaire transmet au pouvoir adjudicateur un état des réservations pour les ateliers de la semaine à venir (du lundi au dimanche) et un état des ateliers conduits la semaine passée.

Le RNDP ne rétribuera pas les ateliers qui n'auront pas eu lieu, notamment à la suite d'une annulation.

Le titulaire sera chargé de faire signer aux structures bénéficiaires de l'atelier, préalablement à l'animation de l'atelier, un règlement fourni par le pouvoir adjudicateur. A défaut de signature, l'atelier ne peut se tenir.

Pendant l'atelier, le public, notamment les enfants mineurs, ne sont pas sous la responsabilité du médiateur ou de la médiatrice mais sous celle du référent désigné par la structure bénéficiaire. En conséquence, le médiateur ou la médiatrice ne devra à aucun moment se trouver seul avec le public de l'atelier, notamment les mineurs.

A la fin de l'atelier, le médiateur ou la médiatrice devra faire signer au référent une attestation de réalisation de l'atelier et la transmettre au pouvoir adjudicateur.

3. Publics ciblés

3.1. Typologies de publics ciblés

Les publics cibles de ces ateliers hors les murs sont les suivants :

- Les élèves d'école élémentaire à partir du CP ;
- Les collégiens (6^{ème} à la 3^{ème}) issus des filières générales, technologiques ou professionnelles du secteur public ou privé sous contrat (dont les classes ULIS et SEGPA) ;
- Les lycéens (2nde à la Terminale) issus des filières générales, technologiques ou professionnelles du secteur public ou privé sous contrat ;
- Les étudiants issus des Centres de formation des apprentis (CFA) ;
- Les publics issus du champ social et éloignés de la culture (associations, structures et partenaires répondant à des missions d'insertion et d'orientation professionnelle, etc.) avec une tranche d'âge plus large.

3.2. Objectifs de fréquentation et structures ciblées

Les objectifs du pouvoir adjudicateur en termes de public touché sont les suivants :

- 1 500 bénéficiaires touchés pour l'année calendaire 2026 ;
- 7 500 bénéficiaires touchés pour l'année calendaire 2027 ;

Les objectifs pour les années 2028, 2029 et 2030 seront communiqués ultérieurement au Titulaire en cas de reconduction du marché.

Le Titulaire est tenu de contribuer, par sa gestion des ateliers et des prestations du marché, à permettre au pouvoir adjudicateur d'atteindre ces objectifs.

Les objectifs annuels du pouvoir adjudicateur en termes de structures bénéficiaires sont les suivants :

- 45% de collèges ;
- 30% de lycées ;
- 15 % d'écoles élémentaires ;
- 10% de structures du champ social œuvrant sur des sujets d'insertion et d'orientation professionnelle.

Le titulaire doit autant que possible assurer une gestion des réservations permettant d'atteindre ces objectifs.

La répartition des structures peut évoluer au fur et à mesure du marché. Le Titulaire sera informé par le pouvoir adjudicateur de ces évolutions possibles.

Le Titulaire devra, par ailleurs, veiller à ce que les établissements scolaires publics représentent à minima deux tiers des réservations des établissements scolaires. Pour les établissements scolaires privés, les ateliers peuvent être dispensés uniquement dans les établissements sous contrat.

Les établissements en ZFU, ZRR et autres zonage « politique de la ville » sont prioritaires sur les réservations. Ce classement en ZFU, ZRR et autre zonage « politique de la ville » doit être clairement inscrit par le Titulaire au moment de la réservation afin que le pouvoir adjudicateur puisse en prendre connaissance.

Les classes de SEGPA et ULIS sont prioritaires sur les réservations. Ce classement en SEGPA et ULIS doit être clairement inscrit par le Titulaire au moment de la réservation afin que le pouvoir adjudicateur puisse en prendre connaissance.

4. Planning de réalisation du marché

La réalisation des prestations du marché se déroule en deux périodes :

- Période de préparation
- Période d'exploitation

4.1. Période de préparation

La période de préparation sera de 6 semaines à partir de la date de la réunion de lancement.

Il est procédé, au cours de cette période, aux prestations suivantes :

A l'issue de la 3^e semaine, les prestations suivantes devront avoir été réalisées :

- Avoir proposé au RNDP le numéro de téléphone et le mail de réservation ;
- Livraison de la première proposition des scénarios complets des ateliers (adaptation d'ateliers existants et conception de nouveaux ateliers) commandés à l'issue de la réunion de lancement ;
- Confirmation et activation du courriel de réservation et de la ligne téléphonique.

A l'issue de la 6^e semaine, les prestations suivantes devront avoir été réalisées :

- Avoir formé l'équipe des médiateurs-médiatrices à l'ensemble des ateliers et de l'histoire de la cathédrale, au chantier ainsi qu'au sujet des métiers œuvrant à sa restauration ;
- Validation, avec le RNDP des scénarios complets des ateliers (adaptation d'ateliers existants et conception de nouveaux ateliers) commandés à l'issue de la réunion de lancement.

Le détail de chaque livrable sera précisé lors de la réunion de lancement.

4.2. Période d'exploitation des ateliers hors les murs

Les missions du Titulaire sur cette période sont :

- Animer les ateliers hors les murs dans les structures et gérer toute la logistique associée (achat, stockage, transport de la fourniture matériel, présence et transport des médiateurs-médiatrices) ;
- Se tenir informé des actualités concernant le chantier de Notre-Dame de Paris. Ces informations seront relayées au Titulaire par le pouvoir adjudicateur ;
- Concevoir et faire évoluer le contenu de l'offre de médiation / des ateliers à destination des publics cibles en lien avec le pouvoir adjudicateur ;
- Maintenir en place les canaux de réservation (courriel et ligne téléphonique) ;
- Prendre en charge la réservation des ateliers ;
- Mettre en place des outils de suivi adaptés et les communiquer au pouvoir adjudicateur toutes les semaines (planning de réservations, nombre de personnes touchées...);
- Mettre en place les mesures pour pallier aux annulations des ateliers ;
- Fournir un retour d'expérience qualitatif (non exhaustif) et quantitatif (exhaustif) tous les semestres.

5. Personnel du Titulaire

5.1. Qualité et compétence des médiateurs-médiatrices

Les médiateurs-médiatrices qui animeront les ateliers doivent pouvoir justifier des qualités et compétences suivantes :

- Expérience professionnelle dans le domaine de la médiation culturelle et dans la réalisation d'ateliers en direction d'enfants et de jeunes ;
- Avoir une parfaite élocution, être poli et avoir une attitude exemplaire ;
- Avoir un fort sens de la pédagogie, être à l'écoute des publics, particulièrement des jeunes et des publics éloignés de la culture, sachant faire preuve d'adaptabilité ;
- Avoir une bonne présentation ;
- Etre apte à se trouver en présence de public mineur.
- Respecter les consignes.

5.2. Formation du personnel missionné par le Titulaire

La formation des médiateurs-médiatrices affectés par le Titulaire à l'exécution des prestations sera prise en charge par le Titulaire.

Le pouvoir adjudicateur transmettra au Titulaire l'ensemble de la ressource documentaire nécessaire à la conception des ateliers et à la formation des médiateurs-médiatrices.

Le pouvoir adjudicateur assurera dans le cadre de la formation une présentation du chantier de restauration et des principaux métiers mobilisés auprès du Titulaire, du chef(fe) d'équipe et des médiateurs-médiatrices.

Des adaptations en fonction du niveau des élèves seront proposées. Le Titulaire devra s'assurer que son personnel adapte ce déroulé en fonction de l'âge des participants.

5.3. Formation, Responsabilités, Adéquation et remplacement du personnel du Titulaire

5.3.1 Le Titulaire du marché doit fournir, pour validation préalable, au pouvoir adjudicateur, son organigramme, et la liste des médiateurs/médiatrices qui sont susceptibles d'intervenir pour effectuer les prestations ainsi que leurs CV.

Le Titulaire doit préciser si ses médiateurs et médiatrices sont amenés à intervenir de manière permanente ou ponctuelle.

Le Titulaire s'engage à affecter des profils qualifiés pour réaliser les prestations, lesquels doivent être conformes ou équivalents à ceux proposés dans le mémoire technique.

Il importe au Titulaire de prévenir préalablement au pouvoir adjudicateur dans un délai raisonnable de deux jours ouvrés permettant de procéder à l'agrément et au minimum cinq jours ouvrés avant intervention du nouveau personnel.

5.3.2 Le pouvoir adjudicateur a la capacité de récuser à tout moment un membre de l'équipe du Titulaire pour des raisons professionnelles ou pour manquement aux consignes ou autre raison qui porte atteinte la bonne réalisation des prestations ou de l'image du pouvoir adjudicateur. Le cas échéant, le pouvoir adjudicateur peut réclamer par courriel ou par courrier recommandé avec avis de réception, la présentation d'un remplaçant. Le remplacement devra intervenir pour le prochain atelier prévu et réservé.

5.3.3 Le Titulaire du marché doit fournir au pouvoir adjudicateur les assurances nécessaires pour faire intervenir les médiateurs et médiatrices auprès des publics scolaires.

En cas d'absence non prévue d'un médiateur-médiatrice (ex : arrêt maladie), le Titulaire doit pourvoir à son remplacement sans délai pour permettre la tenue de l'atelier réservé.

6. Modalité de suivi de pilotage de la mission

6.1. Interlocuteur unique

Le Titulaire désignera un(e) chef(fe) d'équipe, qui sera l'interlocuteur unique auprès du pouvoir adjudicateur. Ce représentant est réputé disposer des pouvoirs suffisants pour prendre, dès la notification de leur nom au pouvoir adjudicateur, les décisions nécessaires engageant le Titulaire.

6.2. Réunions de suivi

Réunion de lancement

Une réunion de démarrage sera organisée entre les parties pour la mise en place du marché.

L'objet de la réunion de lancement est de rappeler au Titulaire le contexte et l'objectif attendu des prestations et les précisions des prestations attendues lors de la période de préparation (art. 4.1).

Elle aura lieu dans un délai de sept (7) jours ouvrés à compter de la notification du marché.

Réunion de suivi des prestations

Au cours de l'exécution du marché, une réunion de suivi des prestations sera organisée une fois par quinzaine les 4 premiers mois d'exécution du marché, puis 1 fois par mois ensuite.

Réunions spécifiques

En fonction de l'évolution des prestations ou afin de traiter des points spécifiques pouvant être d'ordre techniques, commerciaux ou contractuels, les interlocuteurs techniques pourront se réunir, sans frais supplémentaire, à la demande de l'une ou l'autre Partie.

Compte-rendu

Chaque réunion fera l'objet d'un compte-rendu établi par le Titulaire et envoyé au pouvoir adjudicateur.

6.3. Bilans trimestriels et annuels

Le titulaire devra rédiger et transmettre des bilans trimestriels et annuels des commandes effectuées dans le cadre du marché.

Le bilan trimestriel devra comporter notamment :

- Une partie qualitative : suggestion d'amélioration / de modification à court terme pour améliorer la qualité de la prestation sur le trimestre suivant, avis des entités bénéficiaires ;
- Une partie quantitative : statistiques sur le type d'ateliers réservé, les groupes bénéficiaires, la répartition public / privé, le nombre d'ateliers dispensés et le nombre de personnes touchées.

Il doit être transmis au pouvoir adjudicateur au plus tard à la fin du mois qui suit le trimestre écoulé.

Le bilan annuel devra comporter notamment :

- Une partie qualitative : suggestion d'amélioration / de modification pour l'année suivante en cas de reconduction du marché, incluant des recommandations sur le contenu, le maintien, l'ajout ou la suppression d'ateliers, avis des entités bénéficiaires ;
- Une partie quantitative : des statistiques permettant de vérifier l'atteinte des objectifs fixés à l'article 3.2 du CCTP.

6.4. Contrôle de la prestation

Le pouvoir adjudicateur pourra mettre en place un questionnaire qui sera adressé aux personnes, responsable des groupes, ayant réservé un atelier hors les murs. Ce questionnaire visera à évaluer la qualité de l'animation et le respect des consignes données par l'Etablissement public pour l'animation de ces ateliers.

Le pouvoir adjudicateur organisera une revue de contrat annuelle avec le titulaire. Il s'agit de faire un bilan de l'année écoulée sur la base notamment des bilans remis par le titulaire et, le cas échéant, des questionnaires mentionnés ci-dessus. A l'occasion de cette revue de contrat, le titulaire est évalué sur plusieurs critères et, le

cas échéant, un plan de progrès sur les points à améliorer est établi. Les différents points abordés lors de cette revue de contrat sont consignés dans un compte rendu qui doit être validé par l'ensemble des parties.

A cette fin, le titulaire est contacté environ 2 mois avant la date anniversaire du marché. Pour cette revue, le titulaire communique un récapitulatif de toutes les commandes passées par l'acheteur ainsi que le montant total commandé par types de fournitures ou prestations.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- Qualité des prestations ;
- Suivi des prestations et relation avec le pouvoir adjudicateur ;
- Gestion des réservations ;
- Avis des bénéficiaires ;
- Capacité à être réactif et/ou proactif.